

de St. Ours. La motion fut retirée pour cette année.

M. Dobbell proposa la résolution suivante : " Que dans l'opinion de cette Chambre, bien que le gouvernement ne doive point perdre de temps à exécuter les améliorations projetées entre l'Ouest et l'Occéan, cependant avant d'entreprendre le creusement du lac St. Pierre, il ferait bien de considérer si le commerce ne pourrait point être accommodé à Québec aussi bien qu'à Montréal."

MM. White et McLennan déclarèrent que les délégués de Montréal ne voulaient point demander à la Chambre d'engager le gouvernement à creuser le lac St. Pierre. Tout ce que cette ville demande c'est l'autorisation de prélever les fonds nécessaires pour mener à bien cette entreprise. Que les Québécois améliorent leur port et qu'ils luttent avec Montréal. Il y a dans l'ouest un trafic plus que suffisant pour les deux villes.

La motion fut retirée.

M. Howland fit la motion suivante :

" Que dans l'opinion de cette chambre une loi devrait être passée à l'effet de forcer les maîtres des navires ordinaires à donner des reçus de marchandises d'une manière précise, et non pas plus ou moins comme à présent et de les rendre responsables pour leur remise complète à leur destination suivant le bill de chargement original."

Une longue discussion eut lieu à ce sujet à laquelle prirent part nombre de membres. La question n'était point encore résolue quand la chambre s'ajourna :

Dans la soirée, les membres de la chambre de la Puissance assistèrent à un banquet somptueux qui leur était donné par la chambre de commerce d'Ottawa. M. McGillivray, président de cette organisation, occupait le fauteuil, ayant à sa droite M. Henry Fry, président de la chambre de la Puissance, M. Hill, de Boston, secrétaire de la chambre nationale des Etats-Unis, et l'Hon. M. Mitchel, ministre de la marine et des pêcheries ; à sa gauche, M. Hawley, de Détroit, représentant la Chambre Nationale des Etats-Unis, Hon. Dr. Tupper et M. McGiverin, ancien président de la chambre de la Puissance.

M. Hawley répondit à la santé du président des Etats-Unis ; l'Hon. M. Mitchel, à celle du gouverneur-général ; le Dr. Tupper à celle du gouvernement fédéral ; M. Hill à la santé de la chambre Nationale de Commerce des Etats-Unis.

La réunion fut des plus agréables et se termina vers minuit.

TROISIEME SEANCE, 17 JANVIER.

La motion de M. Howland dont il est question plus haut fut renvoyée à un comité spécial.

#### Réciprocité.

L'Hon. John Young proposa la résolution suivante :

Attendu que la chambre de commerce des Etats-Unis, à sa réunion de St. Louis et plus récemment de New-York, a résolu d'exercer son influence légitime pour promouvoir une mesure de réciprocité commerciale avec le Canada sur une base large et libérale ; et

Attendu que le Conseil Exécutif de cette chambre a reçu instruction de s'adresser au Congrès pour lui demander la nomination d'une commission agissant d'accord avec le Département d'Etat pour négocier un tel traité ; et

Attendu que c'est l'opinion de cette chambre que des relations commerciales plus étendues avec les Etats-Unis seraient avantageuses aux deux pays :

Qu'il soit résolu que le Conseil Exécutif reçoive instruction d'adresser un mémoire au gouvernement en faveur de la nomination d'une commission chargée de conférer avec celle des Etats-Unis ou de prendre tels autres moyens qui répondront mieux à leur intention de conclure un traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

L'Honorable moteur prononça un très beau

discours à ce sujet et dit que toute tentative de la part du Canada d'établir des relations plus intimes avec les Etats-Unis avait reçu une réponse cordiale de la part du gouvernement américain. Il donna l'historique des négociations qui avaient amené la conclusion du traité de réciprocité de 1854, des causes de son abrogation et des tentatives faites depuis deux ans surtout dans le but d'en obtenir le renouvellement. Maintenant les américains sont persuadés des avantages qu'ils en retireraient. Le traité de Washington a fait disparaître toutes les préventions contre l'Angleterre. Malgré la politique d'exclusion des américains, nous avons continué de permettre l'importation en franchise de leurs produits naturels et n'avons imposé contre eux aucun droit différentiel.

M. White corrobora le témoignage de M. Young sur les bonnes dispositions des américains, tandis que M. Debever affirma que les provinces maritimes désiraient la réciprocité, et il seconda avec plaisir la motion de M. Young.

M. Hawley, de Détroit, remercia les délégués de la cordiale réception qu'ils avaient faite aux représentants de la Chambre Nationale des Etats-Unis. Il regrette que le Président de cette organisation ne soit pas présent ; mais il est porteur d'une de ses lettres dans laquelle il se déclare très favorable à la réciprocité. Puis il parla du sentiment qui présidait aux conventions de St. Louis et New-York et y vit le désir profond d'établir des relations plus étendues et plus cordiales entre les deux pays. Il dit que les américains avaient un grand intérêt dans l'accomplissement des travaux d'amélioration qui s'exécutent au Canada, surtout dans la construction du canal de Caughnawaga. Il cita le message du général Dix et assura que le mouvement aux Etats-Unis était en faveur du relâchement des restrictions commerciales. Il annonça qu'il avait écrit à M. Garrett Smith, l'homme d'Etat le plus respecté des Etats-Unis et qu'il s'était déclaré en faveur de la Réciprocité. Il termina en invitant le Conseil Exécutif à se rendre à la prochaine convention annuelle de la Chambre Nationale qui aura lieu à Chicago en octobre prochain.

M. Hill, de Boston, dit que malgré l'abolition du traité de réciprocité le volume du commerce entre les deux pays avait augmenté, ce qui prouve que leur disposition géographique est telle qu'ils ne peuvent se passer l'un et l'autre. Il pense que les restrictions devraient être abolies. Il n'a pas de doute que le Congrès nommera une commission et que cette commission sera composée d'hommes d'affaires, au fait de la question, qui concluront un arrangement acceptable aux deux peuples.

Après quelques remarques de MM. Henderson, de Boston, et Wilkes, de Toronto, la résolution ci-haut fut adoptée à l'unanimité.

Sur motion de M. Fraser, de Québec, il fut résolu d'adresser un mémoire au gouvernement pour le prier d'agir auprès des autorités à Washington, afin qu'elles accordent aux navires canadiens naviguant dans les eaux américaines les mêmes privilèges qui sont accordés aux navires américains naviguant dans les eaux canadiennes.

#### Chemin de fer du Pacifique.

M. J. E. Morin, de Montréal, secondé par M. Maynard, de St. Hyacinthe, proposa les résolutions suivantes :

1o Qu'une liaison par chemin de fer entre Halifax et le Pacifique à travers la vallée de l'Ottawa est devenue indispensable ; 2o Que dans la construction de ce chemin de fer on devrait avoir le plus extrême égard à la réduction des frais de transport ; 3o Que la construction d'un chemin de fer au nord du lac Supérieur n'est pas nécessaire pour le moment ; 4o Que la construction d'une ligne par le Sault Ste. Marie se reliant au réseau américain, et la construction d'un chemin de Pembina au Pacifique, sur le territoire britannique, économiseraient du capital et donneraient la route la plus courte ; 5o Que la construction d'un canal sur le côté canadien du Sault Ste. Marie donne-

rait une voie non interrompue de communications à travers la Baie Georgienne jusqu'au lac Supérieur ; 6o Que l'usage de la voie d'eau Canadienne en conjonction avec le chemin de fer réduirait les frais de transport au plus bas prix possible et offrirait la meilleure route pour le transport des produits des Etats du Nord-Ouest, et qu'un mémoire basé sur ces considérations soit adressé au Parlement du Canada.

M. Morin développa dans le discours dont il accompagna cette résolution, les idées et le projet énoncés dans les colonnes du *Négociant Canadien*.

Il fit voir à l'aide d'autorités aussi incontestables que celle de Mgr. Taché que la construction d'un chemin de fer entre le Canada et Winnipeg au nord du lac Supérieur serait presque une impossibilité ; que s'il était construit, l'exploitation de ce chemin coûterait des sommes énormes. Acceptant l'idée qui se trouve dans cette motion, la construction du Pacifique devient chose assez facile ; il sera plus tôt fait et la colonisation du Nord-Ouest avancera beaucoup plus vite.

L'Hon. John Young donna sur ce sujet lecture d'un essai qu'il avait préparé avec beaucoup de soin et qui contient en résumé tout ce que nous avons écrit à ce sujet dans le *Négociant Canadien*. Nous y renvoyons le lecteur.

Après une longue discussion, la motion fut retirée, l'objet de ses promoteurs ayant été atteint.

#### Pilotage.

M. Henry Fry, de Québec, proposa la résolution suivante :

" Que cette chambre regrette que le gouvernement n'ait encore pris aucune mesure pour l'amélioration du système de pilotage qui existe maintenant dans le bas du St. Laurent ; système qu'à sa dernière réunion cette chambre a déclaré basé sur des principes faux et comme tendant à créer de grands maux.

" Que cette chambre est d'opinion qu'en vue d'encourager le commerce direct avec les Indes Occidentales et Terre-Neuve, il est très-désirable qu'une exemption du pilotage obligatoire soit accordée aux bateaux à vapeur engagés dans ces commerces ainsi qu'à tous navires qui ne sont pas enregistrés pour plus de 300 tonnes, et engage le gouvernement à amender la loi en ce sens à la prochaine session du Parlement."

Après une courte discussion la motion fut adoptée avec une modification pour voyant à ce que les maîtres des vaisseaux transportant des passagers soient tenus de prouver leur compétence avant d'être exemptés de prendre un pilote.

M. Fry proposa aussi une motion demandant au Parlement d'interdire aux navires d'outre mer de charger sur le pont, et montra que les trois quarts des naufrages sont occasionnés par l'habitude de charger ainsi. La motion fut adoptée, en la restreignant aux navires européens, et après le 1 août.

Sur motion de M. Simpson, il fut résolu de pétitionner le gouvernement en faveur de l'adoption d'une loi uniforme pour l'enregistrement des vaisseaux naviguant dans les eaux intérieures du Canada.

Sur motion de M. Fry il fut aussi résolu d'engager le gouvernement à prendre des mesures pour réprimer l'industrie de l'emballage des matelots qui s'exerce dans les villes maritimes, surtout celles de Québec, St. Jean et Halifax.

#### Faillite.

M. A. Robertson, de Montréal, proposa " Que dans l'opinion de cette Chambre, l'Acte de Faillite de 1869 et ses amendements ont été très utiles au commerce, et qu'un mémoire soit préparé et soumis au Parlement pour demander sa continuation." Après avoir lu la circulaire de la Chambre de Commerce de Montréal demandant l'opinion des autres organisations, il dit que les réponses avaient été presque unanimes en faveur de son maintien. Il croit que c'est la meilleure loi du pays.

M. Lee de Toronto, demanda à M. Robertson